

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêté au 30 Septembre 2017.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Septembre 2017, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 60,53 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2/ La société «ATTIJARI PLACEMENTS SICAV» emploie 11,29 % de son actif en titres émis par la société « U.A.D.H », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

3/ La société «ATTIJARI PLACEMENTS SICAV» emploie 33,02 % de son actif net en titres « OPCVM », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 5% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

4/ La société «ATTIJARI PLACEMENTS SICAV» emploie 39,47 % de son actif en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse et actions des Organismes de Placement Collectif. Ce taux est en dessous du minimum de 50% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des points cités ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 30 Septembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Septembre 2017.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes:

1/ Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 4-3, La société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 Juin 2017 a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société.

2/ Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°4-4 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 5 264 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 30 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 30/09/2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	250 572	512 846	448 487
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		250 572	512 846	448 487
b - Obligations et Valeurs assimilées		-	-	-
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		384 228	145 668	263 627
a - Placements monétaires		-	-	-
b - Disponibilités	3-10	384 228	145 668	263 627
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		634 800	658 515	712 114
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	6 503	19 347	4 345
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	87 176	88 710	91 141
TOTAL PASSIF		93 680	108 058	95 486
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-4	542 351	540 396	610 930
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	-1 230	10 062	5 698
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	-
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		-1 230	10 062	5 698
ACTIF NET		541 120	550 457	616 629
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		634 800	658 515	712 114

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	3 394	14 242	21 451	110 034	110 034
a - Dividendes		3 394	14 242	17 552	94 985	94 985
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-	3 899	15 049	15 049
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	1 507	3 773	15 239	34 296	35 121
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 901	18 015	36 690	144 330	145 156
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-2 303	-7 047	-17 440	-57 409	-59 848
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 598	10 968	19 250	86 921	85 307
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	-6 165	-12 199	-4 321	-12 376	-15 126
RESULTAT D'EXPLOITATION		-3 567	-1 230	14 929	74 545	70 181
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	-64 488	-64 483	-64 483
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-3 567	-1 230	-49 559	10 062	5 698
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	64 488	64 483	64 483
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		95	5 124	-363 785	-644 508	-578 082
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		68	-72 105	267 625	369 657	374 722
* Frais de négociation de titres		-1	-1 599	-6 160	-18 353	-19 309
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-3 406	-69 810	-87 391	-218 659	-152 488

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	-3 567	-1 230	14 929	74 545	70 181
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	95	5 124	-363 785	-644 508	-578 082
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	68	-72 105	267 625	369 657	374 722
d - Frais de négociation de titres	-1	-1 599	-6 160	-18 353	-19 309
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-5 698	-	-54 160	-54 160
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	-	-	1 385	1 386
* Capital	-	-	-	1 390	1 392
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-10	-10
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	-	5	5
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-4 001 163	-4 001 163	-4 001 163
* Capital	-	-	-4 174 694	-4 174 694	-4 174 694
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	238 020	238 020	238 020
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-64 489	-64 489	-64 489
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 406	-75 508	-4 088 554	-4 272 597	-4 206 425
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	544 527	616 629	4 639 012	4 823 054	4 823 054
b - En fin de période	541 120	541 120	550 457	550 457	616 629
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	428	428	3 428	3 427	3 427
b - En fin de période	428	428	428	428	428
VALEUR LIQUIDATIVE	1 264,299	1 264,299	1 286,115	1 286,115	1 440,721
DIVIDENDE	-	13,313	-	15,804	15,804
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-0,63%	-11,32%	-4,96%	-7,49%	3,49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30/09/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/09/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/09/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017, à 250 572 Dinars contre 512 846 Dinars au 30/09/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
<i>Coût d'acquisition</i>	330 336	664 160	533 375
- Actions et droits rattachés	147 372	664 160	504 579
- Titres OPCVM	182 964	-	28796
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	-79 764	-151 314	-84 888
- Actions et droits rattachés	-75 459	-151 314	-84 959
- Titres OPCVM	-4 305	-	71
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
<i>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</i>	-	-	-
Total	250 572	512 846	448 487

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 3 394 Dinars pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017, contre un montant de 21 451 Dinars pour la même période en 2016, et se détaillent ainsi:

Libellé	3ème Trimestre 2017	30/09/2017	3ème Trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Revenus des actions	3 394	6 768	17 552	86 934	86 933
- Revenus des Titres OPCVM(*)	-	7 474	-	8 051	8 051
- Revenus des Obligations et des valeurs assimilées	-	-	3 899	15 049	15 049
Total	3 394	14 242	21 451	110 034	110 034

*Au 30 juin 2017, les revenus des titres OPCVM ont été présentés au niveau des revenus des actions.

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017, à 1 507 Dinars contre 15 239 Dinars du 01/07/2016 au 30/09/2016, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	3ème Trimestre 2017	30/09/2017	3ème Trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Intérêts/ Compte courant	1507	3 773	9 908	14 478	15 303
- Intérêts / dépôt à terme	-	-	5 331	19 818	19 818
- Intérêts / certificat de dépôt	-	-	-	-	-
Total	1 507	3 773	15 239	34 296	35 121

3-4 Note sur le capital

Capital au 30/06/2017

- Montant	542 189
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12

Souscriptions réalisées

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres effets sur le capital

- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	95
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	68
- Frais de négociation de titres	-1

Capital au 30/09/2017

- Montant	542 351
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice encours, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	-1 230	10 062	5698
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-	-
Total	-1 230	10 062	5 698

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à 6 503 Dinars contre 19 347 Dinars au 30/09/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
- Gestionnaire	3226	12 248	1 710
- Dépositaire	3277	7 099	2 635
Total	6 503	19 347	4 345

3- 7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017, à 87 176 Dinars contre un solde 88 710 Dinars au 30/09/2016, détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	6 328	7 940	10454
- Honoraires du Liquidateur	3 102	-	-
- Dividende à payer exercice 1995	67	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230	13230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828	3828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159	3159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585	3585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078	1078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210	6210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375	3375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133	133

- Dividende à payer exercice 2010	221	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	157	157
- Dividende à payer exercice 2012	129	129	129
- Dividende à payer exercice 2013	172	172	172
- Dividende à payer exercice 2014	159	159	159
- Dividende à payer exercice 2015	111	111	111
-contribution conjoncturelle	3 937	-	-
- CMF à payer	45	255	50
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	22 545	28 806	28254
- TCL à régulariser	13 477	13477	13477
- Etat Impôt à payer	37	527	1201
Total	87 176	88 710	91 141

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017, à 2 303 Dinars contre 17 440 Dinars pour la même période en 2016, et se détaillent ainsi:

Libellé	3ème Trimestre 2017	30/09/2017	3ème Trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	1 618	4 950	12 250	40 323	42 036
- Rémunération du dépositaire	685	2 097	5 190	17 086	17 812
Total	2 303	7 047	17 440	57 409	59 848

3- 9 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/07/2017 au 30/09/2017, s'élèvent à 6 165 Dinars, contre 4 321 Dinars du 01/07/2016 au 30/09/2016, et se détaillent comme suit :

Libellé	3ème Trimestre 2017	30/09/2017	3ème Trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	1 538	4 563	2 513	7 486	10 000
- Honoraires du Liquidateur	3 102	3 102	-	-	-
- Redevance CMF	137	419	1 038	3 417	3562
- Autres charges	32	117	20	68	73
- Contribution conjoncturelle	1 326	3 936	-	-	-
- TCL	30	62	750	1405	1491
Total	6 165	12 199	4 321	12 376	15 126

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017, à 384 228 Dinars contre 145 668 Dinars au 30/09/2016, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
- Avoirs en banque	383 035	144 476	254 292
- Sommes à l'encaissement	234	364	8 706
- Sommes à régler	-594	-9 094	-212
- Dépôt à terme	-	-	-
- Intérêts courus / Dépôt à terme	-	-	-
- Intérêts courus /compte courant	1 553	9 922	841
Total	384 228	145 668	263 627

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au 30/09/2017, s'élève à 4 950 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 30/09/2017, s'élève à 2 097 Dinars TTC.

4- 3 Evénements postérieur à la clôture :

La société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. L'assemblée Générale Extra Ordinaire tenue le 20 Juin 2017 a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société et la nomination de Monsieur Aymen EL ABED en tant que liquidateur de la société.

4- 4 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 5 264 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/09/2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 30/09/2017	%Actif	% Actif Net	%Capital Emis
Actions & droits attachés		147 372,355	71 913,710	11,329%	13,290%	
AIR LIQUIDE	1	216,989	95,000	0,015%	0,018%	0,00%
UADH	22 600	146 900,000	71 642,000	11,286%	13,240%	0,06%
DA1/12 AIRLI2014	1	20,106	9,780	0,002%	0,002%	0,00%
DA1/25AIRLI2015	1	9,280	4,250	0,001%	0,001%	0,00%
DA1/28AIRLI2016	1	8,000	3,740	0,001%	0,001%	0,00%
DA1/31AIRLI2017	1	7,000	3,390	0,001%	0,001%	0,00%
DA1/5AIRLIQUIDE2012	10	174,690	119,000	0,019%	0,022%	0,00%
DA2/43T.LEASING2015	43	36,290	36,550	0,006%	0,007%	0,00%
TITRES OPCVM		182 964,160	178 658,733	28,144%	33,016%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1761	182 964,160	178 658,733	28,144%	33,016%	0,13%
Total Général		330 336,515	250 572,443	39,473%	46,306%	